

**Deloitte & Associés**  
Tour Majunga  
6 Place de la Pyramide  
92908 Paris-La Défense Cedex  
S.A.S. au capital de 2 188 160 €  
572 028 041 RCS Nanterre

**Baker Tilly Strego**  
5 rue Albert Londres  
44303 Nantes cedex 3  
S.A.S. au capital de 915 213 €  
800 382 434 RCS Angers

## **LHYFE**

Société Anonyme

1 ter mail Pablo Picasso  
44000 NANTES

---

### **Rapport des commissaires aux comptes sur la modification envisagée de l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre**

Assemblée générale du 23 mai 2024 - résolution n° 25

**Deloitte & Associés**  
Tour Majunga  
6 Place de la Pyramide  
92908 Paris-La Défense Cedex  
S.A.S. au capital de 2 188 160 €  
572 028 041 RCS Nanterre

**Baker Tilly Strego**  
5 rue Albert Londres  
44303 Nantes cedex 3  
S.A.S. au capital de 915 213 €  
800 382 434 RCS Angers

## **LHYFE**

Société Anonyme

1 ter mail Pablo Picasso  
44000 NANTES

---

### **Rapport des commissaires aux comptes sur la modification envisagée de l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre**

Assemblée générale du 23 mai 2024 - résolution n° 25

---

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la modification envisagée de l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié de la société et des mandataires sociaux ayant récemment rejoint ou qui vont rejoindre la société ou les sociétés ou groupements visés à l'article L.225-197-2 du code de commerce, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

L'assemblée générale, en date du 14 avril 2022, dans sa 4<sup>ème</sup> résolution, avait autorisé le Conseil d'administration à procéder à l'attribution gratuite d'actions ordinaires, existantes ou nouvelles, dites « Actions Gratuites Nouveaux Membres du Personnel » d'une valeur nominale unitaire de 0,01 euro au profit de membres du personnel salarié et des mandataires sociaux ayant récemment rejoint ou qui vont rejoindre la Société ou les sociétés ou groupements visés à l'article L. 225-197-2 à la date d'attribution, ou au profit de certains d'entre eux.

Nous avons présenté un rapport à cette assemblée.

Il est désormais proposé à votre assemblée de modifier :

- le champ des bénéficiaires qui deviendraient les « membres du personnel salarié et les mandataires sociaux de la Société ou des sociétés ou groupements visés à l'article L. 225-197-2 à la date d'attribution, ou au profit de certains d'entre eux » et
- la dénomination « Actions Gratuites Nouveaux Membres du Personnel » en « Actions Gratuites Personnel Clé ».

Les autres termes de l'autorisation seraient inchangés.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport sur cette modification à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur les modifications envisagées.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modifications envisagées et données dans le rapport du Conseil d'Administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'Administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Nantes, le 30 avril 2024

Les commissaires aux comptes

**Deloitte & Associés**

*radigue Guillaume*

Guillaume RADIGUE  
Associé

**Baker Tilly Strego**

 *PIGNON-HERIARD François*

François PIGNON-HERIARD  
Associé